



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 21 DÉCEMBRE 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

Hugo PIRLET (RC NARBONNE MÉDITERRANÉE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres RC Narbonne Méditerranée / RC Vannes du 1^{er} décembre 2017 (J14-PRO D2), Aviron Bayonnais Rugby Pro / RC Narbonne Méditerranée du 8 décembre 2017 (J15 PRO D2) et RC Narbonne Méditerranée / Stade Aurillacois Cantal Auvergne du 15 décembre 2017 (J16 PRO D2), M. Hugo PIRLET est suspendu une semaine pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter de ce jour. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le RC Narbonne Méditerranée, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 22 décembre 2017 inclus.

M. Hugo PIRLET sera donc requalifié à compter du 23 décembre 2017.

SA XV CHARENTE RUGBY : A la suite du non-respect de certaines dispositions réglementaires d'ordre médical, la Commission décide de prononcer à l'encontre du SA XV Charente Rugby :

- **un avertissement** pour « *Non-respect des obligations en matière de dispositif de secours d'urgence* » ;
- **une amende de 10 000 euros** pour « *Non-respect des obligations de formation de l'encadrement médical* ».